

Un parc photovoltaïque sur le site des Voûtes à l'étude



■ Nathalie Lebègue, adjointe, responsable de la commission développement durable et Marc Jedlyska, directeur de production énergétique d'Hespul, ont présenté l'étude de champ solaire. Photo Alain CHARLET

Un spécialiste a présenté l'opportunité d'implanter un parc de panneaux photovoltaïques sur le site des Voûtes. Les 18 hectares exploités produiraient l'équivalent de la consommation annuelle de 4 000 ménages.

Le conseil municipal de ce mardi 9 mai, recevait Marc Jedlyska, directeur production énergétique d'Hespul, association qui accompagne des projets liés au photovoltaïque, à la transition énergétique, aux smartgrids (réseaux électriques informatisés, intelligents) et à l'éco-urbanisme, qui a à son compte la première installation solaire photovoltaïque en France en 1992. Celui-ci intervenait pour présenter l'opportunité d'un parc photovoltaïque au sol sur le site des Voûtes, qui appartient au Département du Rhône. Le site situé sur un terrain accessible par la vallée ou par les crêts, s'étend sur une superficie totale d'environ 26 hectares.

« Bien que le terrain d'implantation ait une pente de 20°, le scénario étudié considère un terrain plat, ce qui doit être considéré comme une hypothèse conservatrice en termes de puissance, puisque la pente permet d'installer

plus de panneaux qu'une surface plane équivalente, du fait que les rangées de panneaux peuvent être plus proches les unes des autres sans se faire d'ombre », explique Marc Jedlyska.

Un investissement de 11 000 000 € HT

« Partant de là, nous pouvons envisager une surface de 18 ha couverte par les panneaux photovoltaïques sur ces 26 ha disponibles, qui produirait une puissance de 11 mégawatts, ce qui donnerait une production annuelle de 12 100 000 kWh/an, équivalent à la consommation annuelle de 4 000 ménages, détaille le maire Philippe Bonnet. Un projet ambitieux pour un investissement de 11 000 000 € hors taxes (HT), qui peut se faire par un partenariat public/privé, la commune pouvant être partenaire ainsi que les habitants, le retour sur investissement étant envisageable au bout de 12 ans. Un grand projet qui demande d'être minutieusement étudié, tant sur le plan financier que sur les contraintes dues au site : déboisement, terrains roches granites, impacts sur l'environnement, faune, flore... » Après avoir pris en compte la chronologie de ce projet, les élus donnent leur accord pour poursuivre l'étude...

Chronologie d'un projet de parc au sol

1) Sécurisation du foncier avec promesse de bail (ici le terrain appartient au département du Rhône). 2) Choix du maître d'ouvrage. 3) Création d'une SAS (Société par actions simplifiées) pour porter le projet et le risque financier. 4) Permis de construire, étude d'impact environnemental, étude d'implantation, enquête publique. 5) Devis des fournisseurs de matériels et de travaux. 6) Demande de raccordement auprès d'Enedis. 7) Dépôt de candidature à l'appel d'offres CRE (Commission de Régulation d'Énergie). 8) Sélection et publication de la liste des lauréats. 9) Le lauréat dispose d'un délai de 24 mois à dater de la publication de la liste pour mettre en service l'installation.

Un projet de cette envergure prend environ un an pour constituer le dossier de candidature à un appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie, après quoi le processus de sélection peut prendre entre 6 mois et un an avant de pouvoir engager les travaux qui peuvent durer jusqu'à sur deux ans.